

1.

Débitrice: **SI Veilloud SA**, c/o Olivier Righetti, Ochettaz 29, **1025 St-Sulpice**
2.

Déclaration de faillite: 15.12.2005
3.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 23.01.2006
4.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
5.

Remarques: But: opérations immobilières

Office des faillites de Morges-Aubonne
1110 Morges

(03194126)